

PRIX DE L'ABONNEMENT. Par trimestre, Francs 11, pris au bureau. Francs 13, franco à la poste

# LE POLIT

cent à toutes les époques. Le: lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. - Message hostile de Jackson. - Réflexions du Courrier Français. - Procès de Fieschi. Dé position de la femme Petit. Aveux inattendus de Pepin. -Chambre belge. Décisions relatives à la loi communale. - Statistique industrielle. - Nouvelles et faits divers.

#### FRANCE.

Paris, le 11 février. - Le Journal de Paris publie la dépêche télégraphique suivante :

« Londres, le 9, à deux heures 12 du matin. L'ambassadeur de France à M. le ministre des

affaires étrangères. \* Le président Jackson a adressé, le 19 janvier, au congrès, un message qui recommande l'adoption d'une loi pour fermer lesports américains aux bâtimens français. \*

· Il n'y a pas plus de 1 inistère aujourd'hui que hier. Les -Il n'y a pas plus de l'instère aujourd'hut que mer. Les dernières 24 heures se sont passées en disputes véritables dans les salons politiques, pour savoir si M. Pupin avait reçu ou non du roi la mission expresse de composer un cabinet. Les doctrinaires disaient que M. Dupin avait reçu cette mission et qu'il l'avait acceptée. De son côté, M. Dupin persistait à mer. Mais nous pouvons affirmer que ce matin encore M. Dupin ne se voyait encore ni ministre ni chargé de faire un ministère, it mili attendait nour cannaître au juste sa mission. l'audience et qu'il altendait pour connaître au juste sa mission, l'audience qu'il a du avoir du roi à deux heures (et non à midi, car à midi M. Dupin était à la cour de cassation en robe de procureur-général')

- Les nouvelles d'Amérique n'auraient pas un caractère bien grave dans tout autre circonstance. Avant que le con-grès s'occupe du nouveau message du président, et qu'il soit pris une décision législative, l'offre de la médiation de l'Angle-terre sera connue à Washington. Elle ne peut manquer d'exercer une influence favorable sur la décision des chambres: mais une influence favorable sur la décision des chambres: mais ce n'est pas aux Etats Unis que les dispositions hostiles du président Jackson peuvent avoir un résultat fâcheux. C'est ici que le contre-coup est à craindre. La demande d'interrompre les relations de l'Amérique et de la France, au moment où le ministère est en dissolution, reproduit une circonstance analogue à celle où s'est trouvé le ministère de Casimir Périer lorsque le roi de Hollande a fait son invasion en Belgique. Les ministres venaient aussi de donner leur démission, et ils saisirent le prétexte de l'apparence d'un danger pour reprendre leurs portefeuilles. Les doctrinaires ne seraientils pas gens à parodier cette comédie? Rien n'est moins invraisemblable, car le bruit courait hier soir que les démissions des ministres pourraient bien être considérées comme non avenues par défaut d'acceptation. La situation, disaient les partisans du cabinet sortant, était changée depuis l'arrivée des nouvelles d'Amérique.

Dans l'état précaire du maintien de la paix, il ne peut plus être question de la conversion des rentes, mesure imparticable avec la perspective d'une guerre. Or, la cause de la division entre le ministère et les chambres ayant cessé, l'effet ne peut se prolonger. A cela, on répondait que la chambre avait montré son éloignement pour le cabinet à trois reprises différentes, que la majorité était disloquée, et qu'il était impossible de reprendre un ministère devenu antipathique à la législature aussi bien qu'au pays. Nous verrons bien ce qui en sera.

(Cour. fr.) ce n'est pas aux Etats Unis que les dispositions hostiles du

-On écrit de Madrid, 3 février :

a Toutes les négociations suivies jusqu'à ce moment n'ont encore amené qu'un résultat : M. Isturiz paraît refuser dé-cidément d'entrer au ministère , et M. Mendizabal se résigne volontiers à porter jusqu'au mois de mars, jusqu'i l'ouverture de la prochaine session, tout le fardeau de la gestion des affaires publiques. Son plan financier, s'il en faut croire le bruit général, sera publié par voie d'ordonnance, la semaine prochaine.

COUR DES PAIRS. - Affaire Fieschi.

Audience du 9 février. — Cette audience est consacrée à l'audition de témoins qui déposent sur la moralité des accusés Les dépositions sont insignifiantes, sauf celle de la femme Parit femme Petit.

A le président: Introduisez la femme Petit. (Mouvement général de curiosité).

La dame Petit est introduite, elle paraît un peu intimidée. C'est une femme d'nue taille moyenne, d'une physionomie régulière, mais très-pale. Elle est mise avec goût; chapeau de satin foncé très-frais avec des fleurs; une robe de mérines couleur chapeau. de mérinos couleur chocolat. Elle déclare se nommer veuve

Abot, agée de 38 ans, tenant pension bourgeoise, rue de Saint-Germain l'Auxerrois. (Fieschi détourne la tête et joue avec ses doigts).

Le témoin explique d'abord ses relations avec Morey.

Jorey est venu à de longs intervalles voir Fieschi au mou-Morey est venu lin de Croulebarbe, il n'a jamais tenu de propos contre

M. l'advocat

La dame Petit déclare ensuite s'expliquer sur ses relations

La dame Petit déclare ensuite s'expliquer sur ses relations avec Fieschi relativement aux affaires d'intérêt. M. le président. Dites-nous tout ce que vous savez sur sa con-

duite antérieure. duite antérieure.

La femme Petit détaille avec beaucoup de clarté les sommes qu'elle a recues de Fieschi; sa voix s'enhardit et bientôt elle est tout-à-fait à l'aise. Son élocution est facile et même choisie. Fieschi, d'après elle aurait touché d'assez fortes sommes de ses divers emplois, et par ses pensions; mais il faisait disparaître le tout le plus rapidement du monde, il jouait. Lorsque nous nous sommes séparés, continue le témoin, je lui ai laissé tout le mobilier qui convenait à un jeune garcon, j'aurais eu 20,000 francs que je ne lui en aurais pas laissé davantage. (Fieschi fait un geste de dénégation.)

Me. Dupout. Je demanderai au témoin si Fieschi ne lui avait pas fait quelques confidences du projet d'attentat sur une personne de la famille royale, confidences qu'elle aurait rapportées à M. Caunes.

La femme Petit. Je ne m'en souviens pas bien. Mais je me rappelle que, lors du procès des ministres, des individus vinrent qui voulurent l'entrainer avec eux pour se mèler à l'émeute. Fieschi voulut y aller, mais je le retiens.

« Tu n'a pas d'autre maître ici que ta femme, lui dis-je. » Fieschi resta. Depuis il ne fut jamais question de rien. Dans les journées de juin, Fieschi avait passé la nuit avec M. Caunes. Le lendemain il me dit qu'il avait reneontré M. Ladvocat et que celui-ci lui avait dit qu'il avait manqué une belle occasion d'avoir la croix d'honneur car il la lui aurait fait obtenir s'il s'était trouvé à coté de lui pendant le combat. Fieschi en paraissait faché. Je lui dis alors, ce qui peut-ètre n'est pas à mon avantage aujourd'hui. « Si tu avais tiré sur les patriotes, je ne serais plus ton amie. » Il n'y a plus de témoins à entendre.

Comme nous l'avons dit hier, dans l'audience du 10, on a entendu le procureur-général. Après lui, M° Patorni, défenseur de Fieschi, a eu la parole. Sa plaidoierie a excité les murmures de la chambre des pairs. Le défenseur a mécontenté Fieschi lui-même, qui, dans un moment de colère, a dit à son avocat qu'il perdait la tête. Au départ du courrier, M° Chaix-d'Est-Ange allait prendre la parole.

Nous reviendrons sur cette audience.

Voici celle du 11 qui présente un intérêt tout-à-fait inattendu:

tendu:

Audience du 11. — A midi et demi, les accusés sont introduits. Fieschi, toujours riant, paraît faire quelques facons pour recevoir une lettre qui lui est adressée: il salue Nina Lassave qui occupe sa place habituelle dans la tribune des témoins, placée au-dessus de lui : il s'entretient ensuite avec vivacité avec M. Sajou et ses défenseurs. Un assez grand nombre de personn s, placées dans l'enceinte réservée, se pressent devant le banc des accusés qui paraissent fatigués de cette curiosité turbulente. Un adjudant-major de fatigués de cette curiosité turbulente. Un adjudant-major de

Le bruit court que Pepin, renfermé depuis 10 heures avec M. le président dans son cabinet, a fait des révélations; il parait moins abattu que de coutume.

A une heure moins un quart un huissier annonce la cour: n fait l'appel nominal qui ne constate aucune nouvelle

M. le président. Le témoin Collet, appelé par l'accusé Pepin, désire se retirer; l'accusé le permet-il? — Pepin fait un signe d'approbation.

L'accusé Pepin, continue M. le président, a désiré nous par-ler ce matin: Nous avons fait dresser procès verbal de sa dépo-

ler ce matin: Nous avons fait dresser procès verbal de sa déposition dont il ya être donné lecture.

Dans cette déposition Pepin déclare être la victime de Fieschi, qu'il n'a jamais connu sous son véritable nom et qu'il a toujours cru poursuivi comme détenteur d'armes de guerre. Quant à la part que Boireau aurait eue dans le complot, il serait venu lui demander son cheval et lui Pepin le lui aurait prêté un matin. Quant à ses déclarations, il a pu s'entendre avec Fieschi pour concerter leur plan.

M le président: Pepin, avez-vous quelque chose à ajouter?

L'accusé: J'étais fort troublé quand je suis arrivé dans le cabinet de M. le président, j'avais sous les yeux ma femme et mes enfans en pleurs, j'ai pu omettre quelque chose, je

cabinet de M. le président, j'avais sous les yeux ma femme et mes enfans en pleurs, j'ai pu omettre quelque chose, je ne me rappelle pas le jour précis où Boireau est venn. M. le président: Boireau, vous venez d'entendre ce qu'a dit Pepin, qu'avez vous à dire?

Boireau se levant avec vivacité: M. le président, je me suis tu pendant six mois, je ne voulais pas perdre un père de famille, mais puisqu'il me charge, je dirai la vérité. J'ai caché ma promenade à cheval; cette promenade je l'ai faite. L'accusé répète sa première déclaration, et relativement à la promenade à cheval, il dit n'être allé que jusqu'au boulevard Beaumarchais, parce qu'il pleuvait. Pepin l'avait conduit à son écurie de Bercy, et l'avait forcé d'aller a cheval et de s'arrêter un peu devant le Jardin Turc. Il avait peur, dit-il, d'être reconnu dans sa grande redingotte jaune; pour prouver la vérité de sa déclaration, il fait la description de l'écurie appartenant à Pepin. curie appartenant a Pepin.

Pepiù fait de gestes expressifs de dénégation. Il se lève : Je le ju e devant Dieu , je suis innocent s'écriet il l' voix forte. Je suis la victime de la calomnie. Boireau ne fait plus des erreurs comme je l'ai dit il y a quelques jours, mais bien des mensonges.

Boireau, avec vivacité: J'ajouterai encore que Pepin m'a dit qu'il devait voir 4º individus armés au faubourg St.-Jac-

ques prête a se lever au premier signal d'insurrection Pepin. Le fait est faux. Je sais bien que je succomberai,

les larmes de ma femme que j'ai vue ce matin me l'ont dit, mais je n'en suis pas moins innocent. L'accusé cherche alors d'une voix embarrassée à faire ressortir quelques contradictions qui existeraient entre les paroles de Fieschi et celles de Boireau.

Fieschi, ricanant. Je veus le dis, M. le président, Pepin fera comme les femmes qui accouchent à 7 ou 9 mois, il accou-

chera enfine les femines qui accouchent à cu gland, chera enfin de la vérité.

Pepin. Je le repète à la cour, je n'ai jamais connu Fieschi sous son véritable nom; il n'est pas venu chez moi comme il le dit; je le défie de citer un seul fait qui se soit passé dans mon ménage.

Fieschi. Pepin me connaissait si peu qu'en arrivant chez lui je lui avais montré mes papiers, et qu'il savait que j'avais réclamé des secours sous le nom de Fieschi.

M. le président : Pepin , vous persistez donc à nier , que vous eussiez fait des confidences à Boireau sur l'attentat ? Pepin : Je le nie formellement. Boireau : La preuve, M. le président, c'est que M. Pepin m'a dit ce matin, dites donc que c'est Bescher qui est venu

me demander le cheval. Nos gardes peuvent répondre,

Un garde: J'ai empêché les accusés de causer ensemble, mais je n'ai pas entendu ce qu'ils ont dit.

Boireau: Bescher l'a bien entendu.
Ce dernier fait un signe d'assentiment.
M. le président: Répondez, Bescher.
Bescher: Oui, M. le président. J'ai entendu M. Pepin dire cela ce matin, et je n'ai rien compris du tout à ce qu'il entendait par ces paroles. (Etonnement général, agitation.)
Pepin: On m'aurait mal compris, j'aurai voulu dire autre chose. (Murmures.)
M. le président: Boireau, Pepin en vous disant de faire cette promenade sur le Boulevard, vous a-t-il dit le motif?
Boireau: Non, monsieur.
M. le président: Vous avez commencé à dire la vérité, dites-la tout entière.

dites-la tout entière. dites-la tout entière.

R. J'ai tout dit, et la cour a pu voir combien un pareil aveu m'a coûté, je craignais de perdre un père de famille qui se conduit si mal envers moi aujourd'hui.

Pepin: Oui, on sait toutes les grimaces de Boireau à la cour! Je ne ferai pas une scène comme lui. Je suis probe, ic suis hoppête, on me connaît, je puis mettre ma conduite

je suis honnête, on me connaît, je puis mettre ma conduite

je suis honnete, on me connait, je puis mettre ma conduite à découvert.

M. le président fait observer à Boireau combien sa conduite offre d'incertitude et lui rappelle la nouvelle affaire de Neuilly dans laquelle il se trouve impliqué. Interrogé sur sa conduite alors, Boireau répond tantôt par des dénégations, tantôt en disant qu'il ne se rappelle pas les faits et qu'ils sont trop anciens pour que sa mémoire soit bien présente.

M. le président l'engage à se rappeler ses souvenirs et dit qu'il l'interrogera à la fin de la séance.

Fieschi. Les journaux ont dit hier que j'avais retiré ma défense à M. Patorni. Ce fait est inexact, je l'ai seulement prié de modérer sa défense.

(La suite à demain.)

#### BELGIQUE.

Bruxelles, 12 février. — (Trois heures.) — Les prévisions de baisse on éte démenties par la côte de Paris d'hier qui est venue sans variation pour l'emprunt Ardoin. Dès l'ouverture de la bourse, une petite reprise s'est fait sentir, il y avait concurrence pour acheter à 47 518, on a fait 314, il y a eu un moment d'hésitation pour acheter à 47 713 argent, avec peu de vendeurs. Ce cours s'est maintenu après la cote.

Anvers, deux heures. — Ardoin 47 518 314 718 argent. Amsterdam, 11 février. — Ardoin 48 314.

Dans la séance du 12 de la chambre des représentans, la clôture de la discussion générale a été close, à une majorité de 49 voix contre 45, malgré les efforts de l'opposisition. Ont voté pour la clôture: MM. Andries, Beerenbrocck, Bekaert, Bosquet, Brabant, Coghen, Cols, Cornet de Grez, de Behr, de Jagher, de Longrée, F. de Mérode, W. de Mérode, Demonceau, de Meulenaere, Deneff, Dequesne, de Sécus, Desmanet de Biesme, de Theux, Devaux, d'Huart, Dubois, Duvivier, Eloi de Burdinne, Ernst, Keppenne, Lardinois, Lebeau, Mast de Vries, Milcamps, Morel d'Anheel, Nothomb, Folfvliet, Raikem, C. Rodenbach, Rogier, Schaetzen, Shyven, Simons, Smits, Ullens, Vandenhove, Vanderbelen, Verdussen, Verrue-Lefranc, Vilain XIIII, Const. Rodenbach Vuylsteke et Coppieters.

On voté contre la clôture: MM. Berger, Corbisier, Dechamps, de Foere, Demeer de Moorsel, Depuydt, de Roo, Desmasières, Desmet, de Terbecq, d'Hoffschmidt, Doignon, Dubus, Dumortier, Fallon, Frison, Gendebien, Huye-Hoys, Jalot, Julien, Kervyn, Legrelle, Lejeune, Lied's, Manilius, Pirmez, Pirson, Pollenus, Quirini, Rymaker, A. Rodenbach, Rouppe, Séron, Stas de Volder, Tienpont, Treatescaux, Troy, Van den Bosche, Vandenvelde, Vergauven, L. Vuylsteke, Wallaer, Walles, Zonde, Après d'assez vifs débats, on met aux voix cette question:

Les bourgmestres et les échevins participeront-ils collectivement à l'exécution des lois générales? « (L'appel nominal).

On procède à l'appel nominal 94 membres sont présens.

On procède à l'appel nominal 94 membres sont présens. 14 s'abstiennent: 49 répondent oui, 31 répondent non. En conséquence la première question est résolue assimmative-

ment.
Ont répondu oui: Andries, Bekaert, Bosquet, Coghen, Cols, Cornet de Grez, de Behr, Deschamps, de Jagher, de Longrée, F. de vérode, W. de Mérode, de Muelenaere, Denef, Dequesne, de Sécus, Desmet, de Terbecq, Detheux, Devaux, d'Huart, Dubois, B. Dubus, Duvivier, Eloy de Burdinne, Ernst, Keppenne, Lardinois, Lebeau, Legrelle, Mast de Vries, Milcamps, Morel Danheel, Nothomb, Polfvliet, Raikem, C. Rodenbach, Rogier, Shaetzen, Simons, Smets, Ullens, Vandenbove, Vanderbelen, Verdussen, Verrue-Lefranq, Vilain XIIII, C. Vuylsteke et Coppieters.
Ont répondu non: MM. Beerenbroeck, Berger, Brabant, Corbisier, Demonceau, de Puydt, Desmaisières, Desmanet

Corbisier, Demonceau, de Puydt, Desmaisières, Desmanet de Biesme, d'Hoffschmidt, Doignon, Dumortier, Fallon, Frison, Gendebien, Hye-Hoys, Jadot, Kervyn, Liedts, Manilius, Pirmez, Pollenus, Quirini, Raymakers, Rouppe, Styven, Troye, Vandenvelde, Vergauven, Watlet, Wallaert et Zoude

Se sont abstenus : MM. Defoere, Demeer de Moorsel, de Roo, Dubus, B. Dubus, Julien, Lejeune, Pirson, A. Ro-denbach, Seron, Stas de Volder, Thienpont, Trentesaux, Vandenbosch et Vuylsteke.

La division est demandée sur la 2° partie des questions de M. Ne

M. le ministre de l'intérieur, et sur la proposition de M. No

thomb, la chambre décide qu'elle votera sur les questions ainsi

1º Le roi nommera-t-il les bourgmestres?
2º Le roi nommera-t-il le bourgmestre dans le sein du

3º Le roi nommera-t-il les échevins ?
4º Le roi nommera-t-il les échevins dans le sein du

M. Dubus demande qu'on ajoute le mot exclusivement.
M. le ministre de l'intérieur s'y rallie.
On procède à l'appel nominal sur la première question.
Elle est résolue affirmativement par \$2 voix contre 9. Les opposans sont : MM. Doignon, Dubus, Dumortier, Frison, Gendebien, Seron, Trentesaux, Vanderborcht et Ver-

MM. Jullien et Pirson se sont abstenus.

MM. Jullien et Pirson se sont abstenus.

La seconde question est mise aux voix par appel nominal et résolue affirmativement par 80 voix contre 12. Les opposans sont MM. Bosquet, Brabant, Corbisier, de Meerde-Moorsel, Demonceau, de Puydt, Desmanet-de-Biesme, Fallon, Liedts, Troye, Verdussen et Zoude.

La 3º question mise aux voix par appel nominal est résolue affirmativement par 49 voix contre 42.

Ont répondu oui: MM. Andries, Becrembrock, Bosquet, Coghen, Cols, Cornet de Grez, de Behr, Dechamps; Dejagher', de Longrée, F. de Mérode, W. de Mérode, Muelenaere, Denef, Dequesne, de Sécus, de Terbecq, Detheux, Devaux, d'Huart, Dubois, Duvivier, Eloy, Ernst, Kepenne, Lardinois, Lebeau, Legrelle, Mast-Devries, Milcamps, Morel-d'Anheel, Nothomb, Polfvliet, Pollenus, Raikem, C. Rolenbach, Rogier', Shaetzen, Shyven, Simons, Smits, Hullens, Vandenhove, Vander Belen, Verdussen, Verru-Lefranq, Vilain XIIII, C. Verdussen et Coppieters.
Ont répondu non: MM. Berger, Brabant, Corbisier, Demer de Moorsel, Demonceau, Depuyt, de Roo, Desmaisières, Desmanet de Biesme, d'Hoffschnidts, Doignon, Dubus ainé, B. Dubus, Dumortier, Fallon, Frison, Gendebien, Hye Hoys, Jadot, Julien, Keryyn, Lejeune, Liedtz, Manilius, Pirmez, Pirson, Quiriui, Reymaker, A. Rodenbach, Roupe, Seron; Stas de Volder, Tienpont, Trentesaux, Troye.

MM. Bekaert et Desmet se sont abstenus, se réservant

MM. Bekaert et Desmet se sont abstenus, se réservant de voter, lorsqu'ils connaitront les attributions des éche-

La quatrième question est mise aux voix par assis et leve,

L'ensemble de la question est mise aux voix par assis et leve, et est résolue affirmativement a une grande majorité.
L'ensemble de la question est ensuite mis aux voix par appel nominal et adopté par 50 voix contre 42.
Ce sont les mêmes votes que ceux pour la 3º question, à l'exception de M. Bekaert qui s'était abstenu, lors de la 3º question, et qui a voté affirmativement sur l'ensemble.

#### -10:0:0: LIEGE, LE 13 FEVRIER.

Les journaux anglais portent des nouvelles des États Unis d'une nature assez grave. Le Message du général Jackson avait déja donné lieu à quelques discussions dans le sein du congrès américain, à la suite desquelles ce Message a été renvoyé à la commission des affaires étrangères. On a pu remarquer une certaine hostilité contre la France dans les discours de plusieurs orateurs. Voici ce que porte cependant le Journal des Débats à ce sujet:

« Après tout, nous sommes encore loin de penser que le congrès veuille avoir égard aux recommandations du président, et lui accorder les moyens d'entreprendre la guerre la plus absurde que le brutal orgueil d'un vieux soldat puisse allumer entre deux grandes nations. La confiance que nous avons toujours eue dans la sagesse du congrès américain et dans les salutaires effets de la médiation de l'Angleterre, nous voulons encore la conserver. Fort de notre droit, nous voulons croire encore, sans avoir rien à craindre d'une rupture décisive, que le congrès s'arrêtera devant la réprobation unanime du monde civilisé. Mais notre devoir, à nons, c'est de nous tenir prêts »

« Nous ne savons pas, et certes, nous désirons encore moins, dire si vrai, quand nous parlions, il y a quelques jours, des dangers inattendus qui pouvaient tout à coup surgir, au milieu d'une sécurité de fraîche dâte et trop incertaine pour être

sitôt escomptée. ».

En présence de tous ces faits, les journaux de Paris, partisans de la conversion du 5 p. c., sont forcés de convenir qu'il ne peut plus être question de cette mesure devenue impraticable avec la perspective d'une guerre. Ge sont les expressions emguerre. Ce sont les expressions ployées aujourd hui même par le Courrier Français. Mais c'était là justement l'un des argumens des adversaires de la conversion : ils disaient que la situation ne présentait pas encore la stabilité nécessaire pour une aussi vaste opération financière. Les événemens ont plus tôt, qu'on ne l'attendait, jus-tifié ces prévisions. (V. Paris.)— Il n'y avait rien de décidé à la date du 11 concernant la formation du

Un incident inattendu est venu ranimer tout à l'intérêt que présente le procès Fieschi, et qui commençait à fléchir. L'imperturbable Pepin a fait des aveux (V. la séance).

Notre Chambre des représentans a décidé dans sa dernière séance, plusieurs questions impor-tantes, relatives à la loi communale (V. Bruxelles).

On lit dans un journal de cette ville :

On remarque depuis un mois, qu'une compagnie d'adroits filous exercent leur industrie dans la ville de Liége. Avant-hier, un de ces artistes se rend chez un cordonnier rue Neuvice, y essaie des souliers et en ayant trouvé une paire à son pied, il s'en chausse

et vient sur la porte de la rue pour examiner l'allure de sa nouvelle chaussure. - Au même instant arrive un compère qui, en passant, lance un énorme soufflet, à l'acheteur de souliers. — Celui ci se fâche, comme de raison, et se met à poursuivre son agresseur; le cordonnier admire la légèreté de sa course et attend son retour pour recevoir le prix de ses souliers, nanti qu'il est cependant de la vieille chaussure laissée en échange et qui est d'une va-leur approximative...... Le cordonnier attend en-

- La concurrence qui existe depuis quelque temps entre les messageries de Mine. veuve Briard et les diligences royales de Laffitte et Caillard, sur la route de Paris, amène chaque jour de nouvelles améliorations Maintenant le trajet de Bruxeldes à Paris se fait ordinairement en 28 heures.

- On lit dans le Mercure de Bruxelles, que M. Gibon aurait offert sa démission au ministre de l'intérieur, et que celui-ci aurait refusé de l'acepter, en décidant que le cours de M. Gibon , serait suspendu jusqu'au 1 er avril. Le ministre se serait réservé le droit de voir à cette époque ce qu'il se rait convenable de décider.

- On lit dans un journal de Bruxelles : « Il paparaît que Mlle. Toméoni a été bien accueillie à son début à l'académie royale de musique. Elle est destinée à y remplacer Mile. Dorus.

- On compte en Belgique 47,000 électeurs dont la moitié au plus, soit 23,500, exerce ses droits; le nombre des communes est de 3,000 et, par conséquent, celui des bourgmestres et échevins de 9,000, tous électeurs.

#### STATISTIQUE INDUSTRIELLE.

Voici un état exact des machines à vapeur existant dans la province de Liége, en 1836. Il donnera une idée des différens genres d'industrie de notre province et de leur importance relative; Machines employées à l'épuisement des eaux dans

les houillères Idem à l'extraction du charbon Idem pour la fabrication du drap 85. pour activer des ateliers de construction de machines II. Idem pour soufflerie d'un haut fourneau Idem pour activer des petites souffleries 7: Idem pour laminer le fer Idem pour laminer le plomb 1. Idem pour marteler le fer Idem pour moudre le grain pour briser la terre réfractaire Idem pour la confection des cardes Idem pour filer le coton Idem pour tisser la laine Idem pour activer un tordoir à l'huile Idem pour activer des tours à cristeaux Idem pour broyer le blanc de plomb Idem pour pomper l'eau à deux établissemens de bains Idem pour la fabrication d'épingles pour le forage des canons de fusils pour activer des tours pour tourner le Idem

Idem pour une papeterie Ces 199 machines présentent une force de 4,616

Idem pour la fabrication des clous

Il n'existe en ce moment, dans la province de Namur, que 30 machines à vapeur, représentant une force totale de 384 chevaux.

La province de Luxembourg ne possède aucune machine à vapeur.

Liége, ce 14 février 1835.

A MM. les Rédacteurs du Politique. Je vois que vous avez l'obligeance de mettre sur votre

feuille les réclamations des habitans de cette ville. Nous prenons donc la liberté d'en profiter, pour demander s'il y a une nouvelle loi qui dispense les entrepreneurs du nettoyement, de prendre les baquets de cendres mis devantnos portes? Voila déjà plusieurs fois que les conducteurs des tombereaux refusent de les enlever.

Nous avons l'honneur d'être, etc

F. C., habitant de la rue Gérardrie,

#### ASSOCIATION MUSICALE.

La commission a l'honneur d'informer le public, que le second CONCERT est irrévocablement fixé au samedi 20 février, et sera donné au théatre du Gymnase. Le programme paraitra très-incessamment.

#### ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 10 FÉVRIER.

Naissances: 4 garçon, 2 filles.

Décès: 5 garçons, 2 filles, 4 hommes 5 femmes, savoir:
Jean Willem, agé de 78 ans. journalier, faubourg Vivegnis,
époux en 2º nôces de Catherine Parent. — Lambert Galopin,
ágé de 75 ans. manœuvre, rue en Béche, veuf de Dieudonnée Ganton. — Jean Joseph Legraye acé de 65 ans. journalier, rue Béguinage St Christophie, époux de Marie Plénus.
— Michel François Bernard Longfils, agé de 53 ans. employé
pensionné, faubourg Vivegnis, époux de Marie Josephe
Lombart. — Marie Leclercq, agée de 69 ans, sans prôfession, rue de Vottem, veuve en 2º nôces de Henri Joseph
Wanty. — Marie Catherine Marneffe, agée de 72 ans, re-

ligieuse hospitalière, rue en Bêche. — Marie Gertrude Tro-quet, âgée de 66 ans, sans profession, rue Puits en Sock, veuve de François Joseph Ancion. — Marie Josephe Hélène Genot, agée de 34 ans, sans profession, rue des Rewes, épouse de Renier Joseph Delnoz. — Marie Anne Clémentine Rouffart, agée de 19 ans, sans profession, rue des Tour-

Du 14 février. — Naissances; 6 garçons, 9 filles.

Décès: 2 garçons, 2 hommes, 2 femmes, savoir : Léonard Joseph Ancion, agé de 73 ans, sans profession, rue faubourg d'Amercœur, veuf d'Anne Jeanne Françoise Fauquet. — Jean Jacques Lambert Thiriar, agé de 44 ans, ouvrier imprimeur, rue Ste-Claire, époux de Rosalie Fassotte, — Marie Josephe Pétry, agée de 68 ans, blanchisseuse, rue St-Séverin, veuve de Pierre Louis Carbonnier. — Anne Marie Paulet, agée de 36 ans, négociante, rue Entre-deur Ponts, épouse de Nic. Gerard.

#### THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche, 14 février. — Plus de Jeudi. — Le Vagabon. — Les Rendez-bourgeois. — Flore et Zéphir. On commencera à 5 heures.

M. LEOPOLD a l'honneur de prévenir, que son magain de COSTUMES (place de la Comédie nº 788) sera ouver pendant tout le carnaval, et qu'il est augmenté par de nouve aux DEGUISEMENS et MASQUES curieux.

#### CIRQUE OLYMPIQUE FRANÇAIS

## MM. GAUTIER ET LIEBHARD,

Pain de mérage, 39 c.

Dimanche, 14 février, grande représentation. MAYEUX, pantomime par tous les sujets de la troupa Les TROIS HERCULES par M. Liebhard Baptiste et la jeune Bruxellois, La BAYADERE, par Madame Gautier. On commencera à 6 heures.

Les bureaux seront ouvert à 5 heures , au Manège

TAXE DU PAIN A LIEGE, DU 13 FÉVRIER. Pain de seigle, 20 centimes. Pain moitié seigle et moitié froment, 29 c.

## ANNONCES.

BAL

Dimanche et mardi, chez DEBOEUR, faubourg Saint Gilles.

# BAL DIMANCHE ET MARDI.

CHEZ DOFFLEIN-GRISARD, à la grande Salle, au Moulin, dans la petite Voie, à Herstal

AUJOURD'HUI BALL A LA COMÈTE, FAUBOURG VIVEGNIS.

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, rue Souv. Pont

HUITRES anglaises chez PARFONDRY, der. Ihôt. de ville

HUITRES anglaises, chez TART, derr. l'Hôtel de Ville. Chez PERET, rue Ste-Ursule, on a recu Morue du Norda Harengs, Anchois et Stochches nouveaux.

COSTUMES DE BAL et DOMINOS tout neufs i LOUER au Café Grétry, rue Basse-Sauvenière nº 795.

PIANO à VENDRE rue Mouton blanc nº 634.

On DEMANDE un SUBSTITUANT pour la milice, ayant les qualités requises. S'adresser rue Féronstrée n° 577.

A LOUER, pour le 1er mars prochain, une MAISON are jardins et terrasses, situés rue de la Chaine. S'adresser re devant St-Thomas no 263, ou il y a à VENDRE DEUX BONS BLUTOIRS et USTENSILS de deux boulangeries.

## HABITS ET COSTUMES A LOUER.

On trouve chez LOUIS-POITRON, rue Jamin St-Rock, no 324, vis-à-vis l'hôtel de la Pommelette, rue Souverair Pont, un assortiment d'habits et costumes de bal; savoir: Beaux dominos en soie et perkal tout neufs ; habits, gileli et culottes d'avocat en velours, soie et satin; habits de vieille femme en soie et coton; habits de paysan; chapeaus d'homme et de femme ancien a calle d'homme et de femme ancien modèle, etc., etc.

#### vente d'immeubles.

Le mardi seize février 1836, à 10 heures du matin, cher M. Dortu, négociant à Dalhem, en présence de M. le just de paix du même canton de Dalhem, et par le ministre du notaire FI.ECHET de Warsage, les enfans de feu fullaume Joseph Collette de Fouron-le-Comte, feront expose en VENTE publique les IMMEUBLES ci-après détaillés situés dans la même companne de Fouron le Courte, savoit situés dans la même commune de Fouron-le-Comte; savoir Une maison, cour, grange, écuries, jardin et prairie, d'une surface totale de dix-sept perches 44 aunes, et tenant

2º Un bois mesurant 35 perches, dit: Hoogbosch, joignant

a M. le comte de Hamal S'adresser audit notaire FLECHET, en son étude, à Wa sage, pour yoir les conditions.

#### FACULTÉ DE SURENCHÉRIR D'UN 20. DU PRIX.

Jusqu'inclus le 16 février 1836, à trois heures de relevée, une MAISON, grange, étable et dépendances avec sept verges grandes de jardin et prairie y contigus, situés sur la grande route de Jupille, en lieu dit Trou-Louette, commune de Grivegnée, adjugés moyennant 3000 francs.

S'adresser au notaire LAMBINON, place derrière l'hôtel de ville, nº 1002.

Le 25 février courant, à 10 heures, M° DUSART, notaires VENDRA aux enchères, devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de cette ville, en son bureau rue Mont St-Martin n° 611, une MAISON n° 402, jardin et prairie, contigus contenant un bonnier, situés entre les faubourgs St-Laurent et St-Gilles, tenant du couchant au chemin de haute Jonfosse, du midi à Mme. Fraikin, et du nord à M. Bosset à M. Bosset.

S'adresser audit Me DUSART.

#### VENTE PAR LICITATION.

Vendredi 26 février 1836, à dix heures du matin, il sera procédé pardevant Monsieur le juge de paix des cantons Nord et Est de cette ville, en son bureau, rue Neuve derrière le Palis nº 443, à la VENTE aux enchêres publiques d'une MAISON avec jardin, située rue Roture, quartier de l'Est; cotée nº 1082. Cette vente aura lieu par le ministère de Mº DUMONT, notaire, à qui on peut s'adresser pour consitre les conditions.

#### VENTE VOLONTAIRE.

Le jeudi 25 février 1836, à dix heures du matin, le no-taire MOXHON VENDRA aux enchères et à l'extinction des feux, en son étude, rue Hors-Chateau, numéro 482 à Liége, une PRAIRIE de 4 verges grandes dix petites, ou 19 per-ches 62 aunes, close de haies et garnie d'arbres fruitiers, sise en Hayeneux, commune de Herstal, joignant du levant à Gilles Ronday, du midi à la chaussée, du couchant à Francois Ransy, et du nord au sentier des vignobles. Cette prairie, par sa situation à la grand'route, offre une très-helle position pour bâtir. S'adresser pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON.

#### VENTE DE RENTES.

Le jeudi 3 mars 1836, à 10 heures du matin, il sera pro-cédé, par le ministère de M° MOXHON, notaire à Liége, et pardevant M. CHOKIER, juge de paix des quartiers Sud-et Ouest de la ville de Liége, en son bureau, situé à Liége, mont St-Martin, à la VENTE aux enchères des RENTES sui-vantes, savoir.

Premier lot.

Une rente de 21 muids d'épeautre, en deux textes, due par M. Bernard Antoine Lambert Grisard et les enfans de M. Pierre Joseph Wauters, à Liège. Deuxième lot.

Une rente de 3 setiers 2 quartes, 2 pognoux et 2 mesurettes, due par Mine. Rome, demeurant en Glain.

Troisième lot.

Une rente de 40 florins Brabant Liége, foncière et libre de retenue, due par M. Libert Pérée et consors, à Ans. Quatrième lot.

Le tiers de deux rentes, l'une de 8 florins 5 sols Brabant Liége, due par la veuve Gaspar Noël, née Jeanne, à Ans, l'autre de 12 florins aussi Brabant Liége, due par Jean Joseph Pirnay, d'Alleur.

Cinquième lot.

Une rente de 3 muids 2 stiers d'épeautre, due par Noël Joseph Larent, de Horion, et Marie Catherine Larent, épouse de Hubert Valleye d'Awans.

Sixième lot.

Une rente de 2 florins 8 sols Bt.-Liége, due par Arnold Ces rentes sont payées régulièrement, et sont très-bien

hypothéquées.
s'adresser pour connaître les titres au dit notaire MOXHON,
rue Hors-Château, nº 482, à Liége.

#### VENTE DE MEUBLES APRÈS DECÈS.

Lundi 15 février 1836, à 10 heures, en la maison mortuaire de feu M. J. J. Magnery à Seraing, le notaire GILON vendra aux enchères le MOBILIER y délaissé, savoir: Deux bons chevaux, deux vaches pleines et une autre grasse, un tilbury enharnaché, une charette de brasseur, meubles-meublants, baiterie de cuisine, litteries, bois de lits, légumes, vinaigre, ustensiles de menuisier, etc., etc. A CRÉDIT.

#### VENTE D'UNE FERME.

Lundi 7 mars 4836, deux heures de relevée, il sera pro-cédé, en la demeure du sieur Henri Chaineux, secrétaire à Thimister, par le ministère de Mº HALLEUX, notaire à Battice, à la vente publique, d'une BELLE FERME, bâti-mens en très-bon état, jardin et plusieurs prairies, conte-nant environ dix bonniers, située ruelle, St-Roch, au vil-lage de Thimister, appartenant aux hégisiers de Marie Franlage de Thimister, appartenant aux héritiers de Marie Fran-

S'adresser pour les conditions en l'étude dudit notaire HALLEUX, à Battice, canton de Herve, 165

Jeudi prochain 18 courant, à 10 heures, Me VARLET, notaire, VENDRA au pied des ARBRES, quantité de marchés de très beaux et gros peupliers, hêtres, etc. croissant sur la propriété de Mr. l'avocat Fallize, à la Neuville commune de Beyne.— Argent comptant.

## Vente

#### DISIAIGNI, O DE MILLES OS MAION BEAUX MEUBLES EN ACAJOU, DE LINGES ET DE VINS,

DE DIFFÉRENTES ESPÈCES.

Vendredi 4 mars 1836, à une heure de relevée; il sera procédé par le ministère du notaire BIAR, en son étude, rue Vinàve-d'Ile, numéro 43, à Liége, à la VENTE de beaux MEUBLES en acajou, consistant en canapés, chaises, plusieurs tables dont une à coulisses, console avec marbre, bois de lit et tables de nuit; trente douzaines de serviettes et 50 nappes avant peu servi. et 50 nappes ayant peu servi, 25 paires de drap de lit, essuie-mains, taies d'oreillers, chemises d'hommes; vins en cercles et bouteilles, consistant en Bordeaux, Bourgogne, Macon et Moselle de différentes années.

On pourra voir ces objets la veille de la vente.

VENTE D'UNE

#### SUPERBE COLLECTION

#### CAMELLIAS ET DE DAHLIAS.

Lundi 29 février 1836, à neuf heures du matin, à la Terre de Bois-l'Evêque, commune de Liége, ayant appartenu à feu le général lord Crewe, les notaires BIAR et GILKINET procéderont à la VENTE publique d'une très-belle collection de CAMELLIAS, comprenant au moins 130 variétés, dont une d'une rare beanté et unique en Belgique. 90 de ces plantes ont de 8 à 10 pieds d'élévation. Il y a en outre, cent variétés de DAHLIAS des plus nouvelles.

Et le 2 mars suivant, à la même heure, audit Bois-l'Evêque, ils vendront une quantité de VINS, consistant en Bourgogne, Bordeaux, vin du Rhin, Madère, Xérès, Champagne mousseux, et une forte partie de vins de Porto de différentes années; plus quinze pots de beurre de première qualité.

Argent comptant.

On peut voir les plantes de une à quatre heures les mardi, mercredi, jeudi et vendredi. S'adresser au jardinier de la dite propriété.

167

#### BELLE VENTE

#### DE perches 25 command BESTIAUX

THE Grand Miles

#### ATTIRAILS DE LABOUR.

Mardi 4er mars 1836, à 11 heures du matin, M. Raick cessant l'exploitation de sa ferme à Tilleur, y fera vendre par le ministère de Me BIAR, notaire à Liége, les bestiaux et instrumens aratoires ci-après; savoir : six bons chevaux, dont deux jumens pleines, une de 3 ans, une autre de même âge, propre pour la selle et le cabriolet, une de 2 ans, et un hongre normand aussi de deux ans; six belles vaches et une genisse pleines, deux chariots, une charrette dite Carmanne, deux grosses charrettes avec roues à jantes de onze centimètres, deux tombereaux, un camion dit Galiot, deux charrues à roulettes, une à pied, deux rouleaux, herses, harnais, traits, serats, chaînes, deux diables-volants, un crible et autres attiraits de labour.

A huit mois de crédit. A huit mois de crédit.

Lundi 22 février 1836, à 10 heures du matin, les héritiers de feu M. GUILLEAUME WILKIN, feront procéder, en la demeure du sieur LaMARCHE, aubergiste à Fondde-Gotte, commune d'Ayeneux, à la VENTE aux enchères publiques d'une MAISON avec un jardin légumier et une PIECE de fonds en terre, le tout formant un ensemble de 18 112 perches situé à la Montagne de Fond-de-Gotte dans la commune d'Ayeneux. Cette maison, batie à neuf en briques et pierres de taille, couverte en ardoises, est, tant par sa situation que par sa construction, propre à toute espèce de commerce. On peut prendre connaissance des conditions en l'étude de Me LEGRAND, notaire à Soumagne.

#### INSPECTION FORESTIÈRE DE LIÉGE.

Le mardi premier mars 1836 à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère de Mª THISQUEN notaire à Polhain-Limbourg ; il sera procédé à la réadjudication publique des travaux de construction et réparation de chemins sur une longueur de 7525 aunes et confection de 98 0 aunes de fossés , à exécuter dans la forêt domaniale de Hertogenwald, située dans la commune de Membach; sous les clauses et conditions du cahier des charges à prélire.

Liége, le 12 février 1836. L'Inspecteur forestier des provinces de Liége et de Limbourg.

DE CHESNE, l'ainé. 164

Le les mars 1836 à 2 heures, on vendra en hausse publique à l'étude du notaire ADAMS, une MAISON avec cour et jardin d'environ 4 112 perches, sise à Liége, rue derrière les Potiers, quartier de l'Est, cotée 637. Aux conditions à voir à l'étude susdit. à voir à l'étude susdit

Le jeudi 25 courant, à 11 heures , Me VARLET , notaire , VENDRA aux enchères publiques, en son étude à Beyne, une PIECE de TI-RRE d'onze verges grandes, sise au-dessits du Thier des Vignes, près d'Amry, à Heure-le-Romain, teme en location par les sieurs Baron et Tasset, joignant à MM. Dartois, Deleinhe, Cloës et Schaff. S'adresser audit notaire.

#### VENTE PUBLIQUE.

La dame veuve HONLET sortant de la ferme qu'elle exploite à LONCIN, y fera vendre par le ministère de Me SERVAIS, notaire à Jemeppe, savoir; le mardi 4er mars 1836, à midi, sept bons chevaux; six vaches dont 3 pleines; 3 genisses; deux chariots; une charrette avec essieu en fer, tous les attirails de labour; et 5 truies avec leurs jeunés et 44 nouvraines. jeunés et 40 nourrains.

Et le lendemain, à la même heure, 130 bêtes à laime, 40 agneaux; un préssoir à vinaigre; et une quantité de meubles et effets. — A CREDIT.

SERVAIS , notaire. 166

#### VENTE

DE

#### MAISONS ET TERRAINS. SITUÉS A LIÉGE.

nº 857, à l'adjudication par la voie d'enteres, des ci-après : le La maison, nº 561, ayant son entrée sur la rue du pont d'Avroy et sa principale façade vers le quai, auquel elle joint, sur une ligne droîte, par une portion de terrain, parallèle à l'étendue de cette façade. 2º La maison, contigue à la précédente, également avec un

3° Une idem, jointe à la seconde; ayant de même certaine portion de terrain vers le quai et de plus, une maisonnette, dont le pignon forme, à l'ouest, le point de limite de la jonction

avec la commune.

La vente s'opérera d'abord, en détail et ensuite, en masse. La vente s'opérera d'abord, en ueran et ensure, en le plan cadastral et les titres sont déposés en l'étude du no-

#### VENTE IMMOBILIERE.

Le lundi, 14 mars 1835, à 10 heures du matin, le notaire SERVAIS, de résidence à Liége, procédera, à Tongres, Hôtel du Paon, à la vente, aux enchères, de la propriété, comme sous le nom d'anciens couvens des Dominicains et située en cette dernière ville, rue des Dominicains.

Cette propriété se compose aujourd'hui de cinq maisons, dont une très-vaste et de beaux jardins potagers, clos de murs et de haies vives, d'une surface d'environ, 13 verges

Elle aboutit à M. Vanmuysen, aux dames Vanbloir et aux

Elle aboutit à M. Vanmuysen, aux dames Vanbloir et aux représentans de M. Denis.

Prise dans son ensemble, elle est, sous différens rapports, susceptible d'une nouvelle destination, qui ajouterait beaucoup aux avantages que, déjà, elle présente.

Les maisons, cours et jardins, qui la constituent, sont divisés entre plusieurs locataires dont les principaux sont: MM. Hosmans, Bonhomme et Mme veuve Arkens

La vente offre des garanties et des facilités, à l'égard du paiement.

L'adjudication se fera en masse d'abord, puis, en détail. S'adresser au notaire SERVAIS, dépositaire des titres.

#### VENTE D'UNE BONNE

#### MAISON ET DE RENTES,

BIEN HYPOTHÉQUÉES ET RÉGULIÉREMENT SERVIES.

JEUDI, 3 MARS 1836, à 10 heures du matin, devant Monsieur OPHOVEN, juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liége, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, nº 443, le notaire SERVAIS exposera en

adjudication publique; savoir:

Premier lot.

La maison cotée 484, rue Hors-Château, à Liège, joignant, d'un côté, a Mlle. Brauveleir; d'un autre, aux représentans de M. Fechier.

Cette habitation est en bon état et réunit beaucoup de com-

Le terme de sa location expire, au plus tard, à l'époque du 25 décembre prochain. ame. fot. entitled . Manage

Une rente annuelle et perpétuelle de 38 francs 90 centimes, constituée, libre de retenue, au capital de 972 francs 46 centimes, due par M. et Mme. Marneffe, demeurant au faubourg times, due par M. et al. Ste. Margnerite, à Liége.

Une idem de 43 francs 76 centimes, réduite à 29 francs 17 centimes, au capital de 875 francs 24 centimes; due par M. Hubert Simon, concierge des prisons, à Liége. 4me. lot.

Une idem de 30 francs 39 centimes, créée libre de retenue et due par Jean Defacque, propriétaire, domicilié au hameau de Tilice, commune de Fexhe-Slins.

5me. lot. Une idem de 35 francs 53 centimes, également libre de retetenue, due par Gilles Nivelle et la dame Marie-Catherine Nivelle, veuve de Joseph Moureau, demeurant à Viemme.

6me. lot. Une idem de 9 francs 72 172 centimes, due par Mme. Marie-Joseph Marneffe, veuve de Mathieu Bricteux, demeurant aux Cahottes, commune de Horion Hozémont.

7me. et dernier lot Une idem de 3 muids 3 setiers, épeautre, due par M. Jacques-Joseph Delaitte, de Tilleur.

Ces rentes ont été reconnues, en temps utile, par des titres nouvels, en due forme et sont valablement inscrites au bu-

reau de la conservation, à Liége, Les plus grandes facilités seront laissées à l'acquéreur de la maison, en ce qui concerne le paiement du prix.

Elle est à voir, les lundi et mardi, de 10 heures du matin

S'adresser à monsieur le juge de paix ou bien au notaire, charge de la vente.

### Vente

#### MOBILIER DE FERME.

Lundi 29 février 1836, 10 heures du matin, M. Galler, cessant l'exploitation d'une ferme à Sclessin, commune d'Ou-grée, de M. F. Desauvage, y VENDRA à l'encan, par le Nre. RADELET, de résidence à Ougrée le BEAU MOBI-LIER qui la garnit, consistant en 4 bons chevaux de 4 et 5 ans, 7 belles vaches, 30 forts cochons dits nourrains, ins-trumens aratoires, attirail de labour et meubles meublans.

## Vente

#### MAISON DE COMMERCE. SISE A LIÉGE, RUE DES ÉCOLIERS.

Le mardi 46 de ce mois, à dix heures, le notaire PAQUE procédera, par devant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, à la VENTE aux enchères

publiques:
D'une MAISON avec cour, sise à Liége, rue des Ecoliers,
nº 254, aux conditions que l'on peut voir audit bureau et en
l'étude du notaire PAQUE.

A VENDRE

## UNE JOLIE MAISON,

#### UN PETIT JARDIN,

SIS A LIÉGE, QUAI DE LA SAUVENIÈRE.

Le jeudi 18 de ce mois, à trois heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère du notaire PAQUE, à la VENTE aux enchères publiques:

1º D'une maison bâtie en 1825, ayant cour et bâtiment derrière, contenant cuisine, lavoir, deux pompes, four à cuire le pain, caves, chambres à bain, etc., etc.

2º D'un petit jardin avec fondations, etc., propre à bâtir, ayant environ 48 pieds de profondeur sur 16 1 le de largeur le long du quai.

Ces immeubles sont libres de charges et libres et libres de charges et libres et libres de charges et libres et l

Ces immeubles sont libres de charges et l'acquéreur aura de grandes facilités pour le paiment.
S'adresser à la maison no 10, audit quai, pour les voir de 10 heures à midi, et pour voir les titres et conditions, en létude du notaire PAQUE.

#### VENTE VOLONTAIRE

## BELLE MAISON.

Le 22 février. 10 heures du matin, en l'étude du notaire BERTRAND, place St.-Pierre, il sera vendu aux enchères publiques, une BELLE MAISON, en très bon état, ayant un beau magasin avec deux comptoirs et deux croisées (vitrines) et un jardinet par derrière, contenant 640 pieds, située à Liége, ruc du Pont-d'Ile, nº 836. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions de cette vente.

VENTE

CHATEAU ET DES FORGES

DES ROCHERS. COMMUNE DE MANTERNACH,

#### DES TERRES.

VIGNES, PRAIRIES ET BOIS EN DÉPENDANT.

Mardi 23 février prochain, à 14 heures du matin, à la requête du curateur de la succession vacante de feu le sieur Collart de Fischbach et de sa veuve, il sera procédé à Grevenmacher, en présence de M. le juge de paix et par-devant le notaire RITTER, en son étude, à l'adjudication publique du CHATEAU ET DES FORGES DES/ROCHERS, commune de Manternach, canton de Grevenmacher, province de Luxembourg, consistant en deux feux, un marteau, une fonderie, une scierie, un moulin à farine à l'an-glaise, places, halles, mines, jardins, terres, prés, vignes, haies et bois en dépendant. Ces bois sont entr'autres: Kirt-

hates et bois en dependant. Les bois sont entr'autres : Kirt-busch, de la contenance de 244 hectares, Kempel, Spent-gen, Schloedchen, Altbusch, etc.

Le lendemain 24 février, à 2 heures de relevée, il sera de même procédé à Echternach, en présence du juge de paix t par-devant le notaire VITRY, en l'étude de ce dernier, à adjudication publique de deux ROLS propudé. Pares des padjudication publique de deux BOIS nommés Berweller, situés commune de Mompach.

La vente se fera d'abord par lots, lesquels seront ensuite réunis eu un ou plusieurs gros lots, dont l'adjudication définitive aura lieu à Mersch, en présence du juge de paix et par-devant le notaire SUTTOR et en l'étude de ce dernier, le jour qui sera indiqué lors de l'adjudication provisoire.

provisoire.

Des exemplaires du cahier des charges sont déposés chez les notaires ci dessus indiqués, chez le curateur de la succession, chez les avoués DENIS, à Arlon, et LANDMANN, à Luxembourg.

Les obstacles qui avaient retardé la vente ont disparu. Larochette, le 29 janvier 1836. Le curateur de la succession vacante,

CLEMENT, notaire à Larochette.

#### VENTE DEFINITIVE POUR SORTIR D'INDIVISION

Lundi 22 février 1836, à 10 heures du matin, le notaire DE BEFVE exposera en VENTE aux enchères publiques et définitivement, en son étude, une BONNE MAISON, avec cour et écurie, située à Liége, rue sur Meuse à l'Eau sous le nº 932, fesant le coin de cette dernière rue et de celle de

Cheravoye.

Sous les clauses à voir chez ledit notaire, rue Sœurs de Hasque nº 281, à Liége.

149

LE LUNDI 29 février 1836, à deux heures de rélevée en l'Etude et par le ministère de Maître BOULANGER notaire à Liéze, il sera VENDU aux enchères publiques, une MAISON d'habitation avec four, fournil, puits et jardin contenant en superficie neuf perches 87 aunes, situés à l'entré du faubourg Vivegnis au bout du terrain de la maison numéro 270.

S'adresser audit notaire, pour connaître les titres de paro-priété et les conditions de cette vente.

Vendredi 49 février courant à 10 heures du matin, le

Vendredi 49 février courant à 10 heures du matin, le notaire STASSE procédera en la demeure do sieur Jean-François Brune à Heure-le-Romain, à la VFNTE aux enchéres des pièces de TERRE et PRAIRIE suivantes:

1º. Une pièce de terre de 43 perches 59 aunes située à Houtain-St.-Siméon au lieu nommé cheval louis, 2º une autre de 32 perches 68 aunes à la voie de Visé; 3º. une de 10 perches 88 aunes au thier des vignes; 4º. une de 41 perches 41 aunes au thier d'or; 5º une de 39 perches 23 aunes au lieu dit poche à pise; 6º. une prairie de 21 perches 79 aunes au lieu dit Rensotte, le tout commune d'heure-le-Romain; 7º 174 perches 36 aunes de terre et prairies en plusieurs pièces situées à Heure-le-Romain et à Hermée, exploitées par Jean-Hubert L'hoest, meunier à Heure-leexploitées par Jean-Hubert L'hoest, meunier à Heure-le-

S'adresser audit notaire, en son étude à Alleur, pour connaître les conditions qui offrent beaucoup de facilités aux

#### AVIS POUR SURENCHERIR,

Par acte de vente avenu devant Mº FLECHET, notaire à Warsage, au canton de Dalhem, le 23 janvier 1836; confirmé par acte passé devant le même notaire le 5 fé vrier, même année, il a été adjugé divers IMMEUBLES ci

après détaillés, savoir : 1er. Lot. — Des bâtimens d'exploitation, écuries, étables, jardin, prairie et autres dépendances, le tout tenant ensemble, composant la ferme dite : au Bois, près de Neufchateau, contenant environ 2 bonniers 44 perches 25 aunes, pour la somme

fr. 4,500 2me. Lot. - Une prairie dite : Waide au Bois contenant un bonnier 9 perches 80 aunes 3me. Lot. — Une idem dite: Waide Grand'Mère, de 56 perches 66 aunes 4me. Lot. — Une terre dite: l'Enclos, de 107 per-ches 67 aunes

1,750 5me. Lot. - Une idem dite : les Dielles , de 87 perches 18 aunes 6me. Lot. — Une idem dite: Thier des Cuveliers, 1,300 de 2 bonniers 4 perches 87 aunes
7me. Lot. — Une idem dite : les Agaux, de 65 per-2,100

ches 38 aunes 450 8me. Lot. - Une idem située en lieu dit : en Rège , mesurant 64 perches 2 aunes
Tous les immeubles ci-dessus sont situés dans la 2,050

commune d'Aubin Neufchateau, au canton d'Aubel.
gme. Lot. — Une terre située au lieu dit : Fond
Del Mer, commune de Mortroux, de 18 perches 52 aunes 600 10me. Lot. - Une idem située à la Croix Madame, 880

10me. Lot. — Une idem située à la Croix Madame, sous Bombaye, de 26 perches 15 aunes 11me. Lot. — Une idem sise en la Fosse d'Aubin, sous Bombaye, de 87 perches 18 aunes 12me. Lot. — Une idem sise à l'endroit dit : Fond Del Mer, sous Mortroux, de 29 perches 86 aunes 12mes 15 de 15 de 15 de 15 de 15 de 16 2,500 900

13me. Lot. — Une idem au même endroit, sous Bombaye, de 21 perches 14 aunes
Tous ces biens sont exploités par le sieur Pierre
L'homme, cultivateur à Aubin Neufchateau.
15me. Lot. — Une belle prairie appelée: Bayard d'un bonnier 60 perches 20 aunes
16me. Lot. — Une maison d'habitation avec écuries, grange, fournil, autres dépendances avec jordin et 730

4,350 grange, fournil, autres dépendances avec jardin et prairie, le tout tenant ensemble, situé au lieu dit: Bouxtay, contenant 117 perches 4 aunes 4,050

18me. Lot. - Une prairie dite : Waide du Banc, mesurant 68 perches 43 aunes 18me. Lot. — Une idem au Hameau de Bouxtay, de 2,000 26 perches 30 aunes 1,050 19me. l.ot. - Un beau verger, nommé: Forihe, de 189 perches 70 aunes 6,250

20me. Lot. - Une terre située aux Vingt Bonniers, de 40 perches 60 aunes 1,425 21 me. Lot - Une idem au lieu dit: Elhez, de 96 1,175 perches 40 aunes 22me. Lot. - Une maison d'habitation avec éta-

bles, cours, jardin et prairie, le tout tenant en-semble Fechereux, de 222 perches 18 aunes 5,550 23me. Lot. — Une prairie appelée; Lez Hez, de 67 perches 90 aunes Ces derniers lots aussi situés dans ladite commune d'Aubin Neufchâteau, dont les numéros 15 à 21 sont tenus en location par G. Rossius, et les numéros

22 et 23 par Seuvie. 24me. Lot. - Une terre située à la Croix Madame, sous Bombaye, de 26 perches 15 aunes

Total des adjudications, frs. 48,860 Aux termes dudit acte de vente publique, il est libre à toute personne solvable de SURENCHERIR TOUT OU PAR-TIE desdits immeubles d'un vingtième en en fesant la déclaration authentique en l'étude dudit notaire FLECHET à Warsage, où l'on aura communication de toutes les conditions de cette vente, jusques inclu le seize février 1836, à 6 heures

#### BOURSES.

PARIS, LE 11 FÉVRIER.

FONDS PUBLICS.	jour précédent,	Cours du jours				
Cinq pour cent, comptant	109 05	109 25				
n fin courant	000 00	000 0)				
Trois pour cent, comptant	80 30	80 50				
» in courant	00 00	00 00				
Naples. Cert. Falc., comp	99 50	99 65				
» » fin courant	00 00	00 10				
Esp. Dte. ac. 5 % lo J 1er nov. comp.	48 378	48 3,8				
n in cour.	00 170	00 0,0				
» Dte. diff. sans int. compt	18 3 8	18 112				
» Dte. pass. sans int. compt.	15 7/8	15 718				
» Emp. des cort. J. de mai + 834.	37 112	37 518				
n fin cour	00 010	00 010				
Empr. royal. J. de juill 1834.	37 112	37 1/2				
n fin cour.	00 0,0	00 010				
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	22 115	00 010				
in court	00 00	00 00				
» Rente. perp. J. de juill. 1834. » fin courant.	37 112	37 112				
Carried the contract of the co	00 010	00 010				
Rome. Rs. 5 p. c. compt	W22 312 4	00 00				
" fin courant	104 010	104 0/0				
Belgique. Empr. 183 , compt	103 518	N 1 1 1 2 2 2 2 1 1 1 1 1 2 1 2 1 1				
» » fin cour	000 010	1				
Banque de Belgique	113 010	000 010				
AMSTERDAM, LE	ii février.	No extens				
	nte française	1 00 0				
" différée 0 0000 Me	talliques	. 99 3				
Billet de chance. 24 314 Russie, H. et C. 104 5						
Syndic. d'amort. , 96 118 Es	p. rente perp	00.0				
» 5 12 79 111 6 Na	ples falconne	t   00 0				
Soc. de comm   131 114   Br	ésiliens	86 3				
LONDARG	0 (	- That				

91 01 | Escompte. 10! 3|4 | Différées. 55 1|8 | Passives. 00 0|0 | Russic. 83 1|4 | Brésil. Emp. 4824. 53 0|0 | Mexicains, 5 p. c. 47 7|8 | Colomb. 1d. 5 p c. . . . . Portugais, 5 p. c. . 1d. 3 p. c. . Espagne. Cortès. . ANVERS, LE 12 FÉVRIER.

LONDRES, LE 9 FÉVRIER.

00.00

3° Io, consolidés . . Bel. em. 1832 C. D. Holl. Dette active.

CHANGES. COURTS JOURS. DEUX MOIS. TROIS MOIS Amsterdam. . . . 34 13116 P 14°10. p

FUNDS PUBLICS.						
Fonns,	INT.	COURS.	Fonds.	INT.	cours.	
VILLE D'ANVERS.	.000	112 - 12	n fl. 500 Brésil.	5	148 (12 P	
Detteactiv.		105 010 A 43 A	E. à L 1824 ESPAGNE.	5	86 1 <sub>[4]</sub> A	
Belgique, Emp 48 m. A. B. (835.		104 1 <sub>1</sub> 2 P	B. Guebh. R. P. à Am	5	4711244847314	
Act. de la B. Hollande.	mau!		Dette diff. Cortès à P.	12.1	THE PART OF THE	
Delte act Rte. remb.	4112		" à l dito Coup.	23		
Métalliq Lots fl. 100.	5	102 fg8 A 260 P	Cert. Falc.	5	93 040	
» fl. 250. fl. fl. 500.		426 A	levée 1832.	5	102 318 P 99 010 P	
Pologne. Lots fl. 300.	7	1240[0 P	Total a series	2		

BRUXELLES, LE 12 FÉVRIER.						
Emp. R., fin cour   101 112 P Lost, r. av. cour. 1 97	112					
" pr. a mois (0) (10 D) " inscrip. 98	118					
Dette active 53 114 A Métalliques 102	113					
Empr. de 1852 98 112 Phaples 93	114					
Act. Societe Gen. 80 010 Rome	2114					
So. de Com. de civ 130 P Brési, Rotsch 86	112					
Ban. de Belgique 113 748 P Fmp. Ard 1835. 47	718					
50. du e. de 50 107 1/2 A Emp. Guebh 1 00	0 010					
S. Hauts-rour 112 112 A P. a Ams 00	010					
wasme-norma. 99 311 P Fin cour 00	010					
bauq. 10nc   95 112   D. différée   48	318					
S. du Cha. Flenu. 107 010 1 1d. 1835 25	010					
Sclessin 104 N Cortes à Paris 00	010					
Société nationale, 111 112 à » à Londres. 00	010					
GalRus. ad. Br. 00 010 Coup. Cortes. 00	00					
Levant de Flena, 100 010 P CHANGES	-					
Charb. d'Ougrée. 104 010 P Amsterdam						
Sars-Longchamps 102 10 P Londres ct						
Fourn. des Vennes 102 010 A 2 mois						
Dette active. Hol. 55 (1) Paris.						
Synd. d'amort. 1 00 010 1						

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU II ET 12 FÉVRIER. Le brick anglais Peace, c. Breckon, ven. de Sunderland, en lest.

Le brick anglais Megrue, c. Morissen, v. de St-Domingue, ch. de coton et bois d'acajou. Le schooner belge Persévérance, c. Monnot, v. de Liverpool,

Le schooner norwégien Eenigheden, c. Melbue, v. de Messine, ch. d'huile et fruits.

MARCHANDISES. - Ventes par contrat privé.

100 balles café Sumatra à 31 114 ets consom. 200 balles coton Géorgie et Nouvelle-Orléans, prix inconnu. 120 bigs riz Caroline nouveau a fl 12374. 50 caisses sucre Havane blond a fl 22 518 entr.

H. LIGNAC, Imp. du Jour. rue du Pot-d'Or, nº 622, à Liego